



Changement de colocataire

Par **Pénélope.8055**, le **24/01/2022** à **23:52**

Bonjour,

Je suis en colocation avec une personne, nous avons un bail solidaire. Ma colocataire part et je lui ai trouvé une remplaçante. Nous avons envoyé son dossier à l'agence et ils nous demandent aussi mon contrat de travail pour l'assurance loyer impayé. Je ne suis plus en CDI et, même si je n'ai pas de problème pour payer le loyer, je ne suis pas en mesure de leur prouver ma solvabilité.

Que peut-il se passer maintenant ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **25/01/2022** à **07:29**

Bonjour,

Vous avez un bail unique aux 2 noms, c'est ça ?

Dans ce cas le bailleur n'a pas d'obligation de consentir à modifier le bail pour changer l'un des titulaires. Il est donc possible que, si vous ne fournissez pas les documents demandés, votre bailleur refuse toute modification. Vous resterez alors seul titulaire du bail si votre ancienne colocataire a bien donné son congé.